

25^{ÈME} MULTIRANDONNÉE

des Vals de Gartempe et Creuse

5, 6 et 7 août 2016

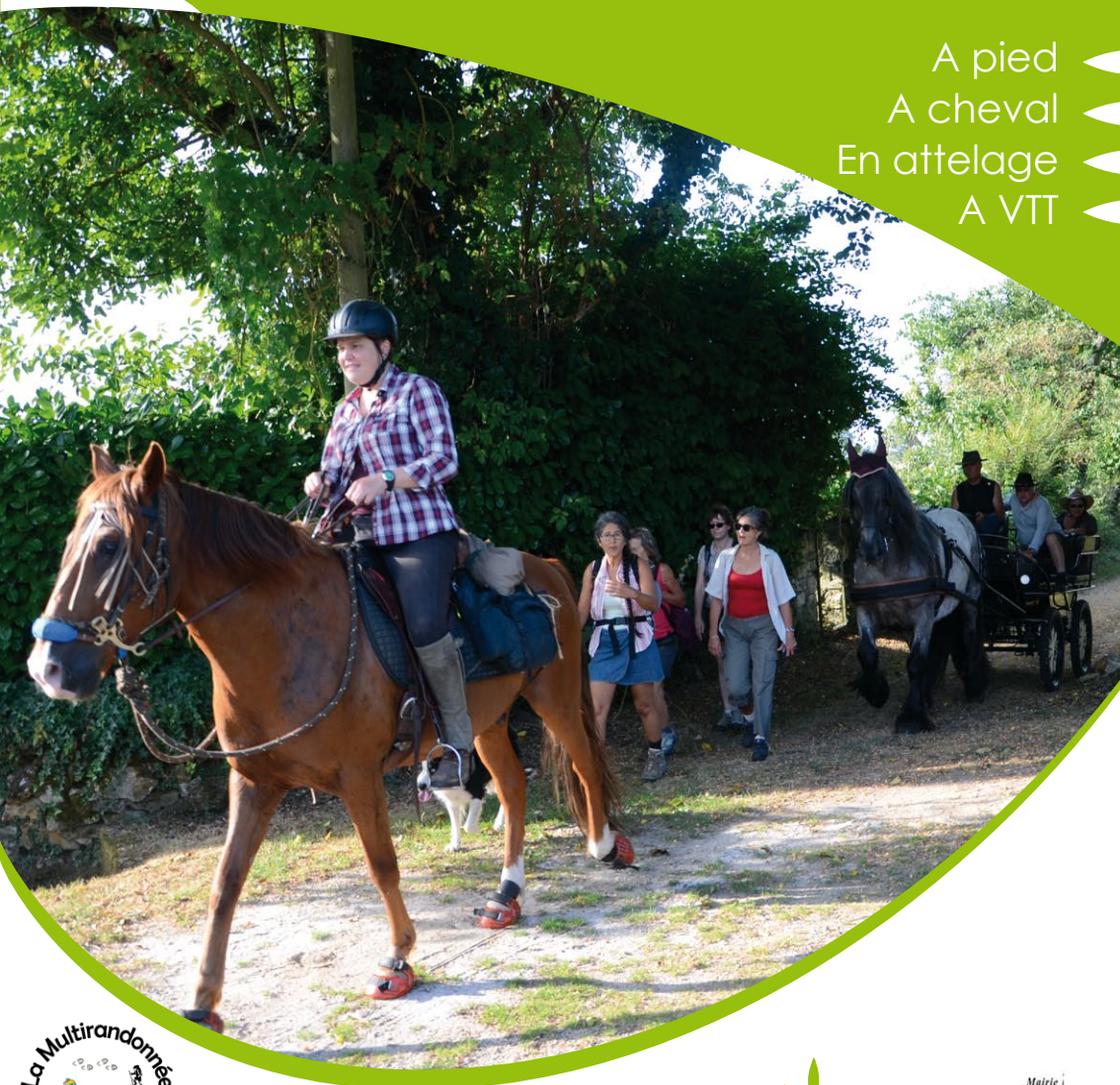
Leigné-les-Bois

A pied

A cheval

En attelage

A VTT



www.vals-gartempe-creuse.com



LEIGNÉ-LES-BOIS

accueille la 25^{ème} édition
de la **Multirandonnée**
des Vals de Gartempe et Creuse



Les 5, 6 et 7 août 2016, la commune de **Leigné-les-Bois** aura le plaisir d'accueillir les participants de la 25^{ème} édition de la Multirandonnée des Vals de Gartempe et Creuse !



Situé aux portes du Châtelleraudais, ce petit village dynamique vous fera profiter de son calme et de ses curiosités : l'église Saint Rémi et son porche roman du XII^{ème} siècle, le lavoir et son aire de pique-nique aménagée, la fontaine Saint Rémi (où dit-on l'eau soignait les enfants)...



Au départ du site des «Maillards», vous partirez sur les chemins qui vous feront découvrir le village de Leigné-les-Bois et qui vous emmèneront vers les communes de Pleumartin, Chenevelles, Coussay-les-Bois, Senillé, Saint-Sauveur ou encore Monthoiron.

La Multirandonnée, c'est au choix 1, 2 ou 3 jours de randonnée, à pied, à cheval, à VTT ou en attelage, des randonnées d'environ 25 kilomètres par jour avec des visites guidées et des boucles supplémentaires pour les VTT...

C'est aussi une ambiance conviviale et joyeuse, des animations, des cadeaux, une soirée animée le samedi...



Alors, inscrivez-vous sans attendre. Le nombre de places est très limité !

Au plaisir de vous accueillir,

Les organisateurs.

Plus d'informations sur : www.vals-gartempe-creuse.com



RÈGLEMENT

ARTICLE I

L'association Tourisme en Vals de Gartempe organise la 25^{ème} Multirandonnée des Vals de Gartempe et Creuse les 5, 6 et 7 août 2016. Cette manifestation regroupera des marcheurs, des cavaliers, des VTTistes et des attelages.

Elle est mise en place avec le soutien de la Communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse, de la commune de Leigné-les-Bois et des communes traversées.

ARTICLE II

Cette randonnée est réservée aux cavaliers non-motorisés. Tous les randonneurs doivent être assurés en responsabilité civile personnelle. Les cavaliers doivent, en outre, fournir le certificat de vaccination du cheval (grippe équine et vaccin antirabique pour les départements concernés). Les chevaux doivent être ferrés, pucés et munis de licols et de longues.

ARTICLE III

Le but de cette manifestation est la promotion de la randonnée touristique sous toutes ses formes, non-motorisée, dans le souci du respect de l'environnement. Un drone survolera les circuits et le campement pour des prises de vue photographiques.

ARTICLE IV

Il s'agit d'une simple randonnée. Ce n'est pas une compétition et aucun classement ne sera établi. Les contrôles de passage s'effectueront lors du déjeuner et à l'arrivée. L'itinéraire est entièrement balisé ; les couleurs seront indiquées au départ des étapes.

ARTICLE V

La Multirandonnée se déroulera les 5, 6 et 7 août 2016. L'accueil des participants se fera à partir de 8 h et jusqu'à 9h.

Les organisateurs dégagent toute responsabilité en dehors de cette période.

ARTICLE VI

Les bulletins d'engagement individuels accompagnés des participations doivent parvenir à l'Association Tourisme en Vals de Gartempe au plus tard le 20 juillet 2016. Ce délai est nécessaire pour permettre une bonne organisation de la randonnée.

ARTICLE VII

Pour des raisons d'organisation, l'association se réserve le droit de limiter le nombre de participants à la randonnée et de clore les inscriptions avant le 20 juillet 2016.

ARTICLE VIII

Des lignes d'attache seront mises à la disposition des cavaliers et meneurs. Toutefois, les chevaux restent toujours sous la responsabilité des cavaliers. Aussi, ceux-ci organisent une surveillance pendant les pauses et les repas. D'autre part, un sac de pansage pour les cavaliers et une trousse de réparation pour les cyclistes sont obligatoires.

ARTICLE IX

Pour des raisons de sécurité, les participants devront suivre le parcours prévu et se conformer aux instructions des responsables de la randonnée. Les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents pendant la durée de la randonnée.

Les fumeurs sont priés de fumer uniquement à l'occasion des pauses.

ARTICLE X

Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'itinéraire, d'écourter ou d'annuler une partie d'étape si les conditions météorologiques le nécessitent. Les randonneurs seront avertis au départ ou au cours de l'étape par les responsables de la randonnée.

ARTICLE XI

Programme de la Multirandonnée, vendredi 5, samedi 6 et dimanche 7 août 2016 :

8 h : remise des dossiers et des cartes de parcours - Leigné-les-Bois (les Maillards)

8 h 30 - 9 h : départs

ARTICLE XII

Les repas seront pris en charge. Les participants s'engagent à régler leurs consommations personnelles, à ne pas occasionner de dégradations et à laisser les lieux propres (établissements et installations mis à leur disposition, y compris ceux réservés aux chevaux). Les participants disposant de couverts sont invités à les amener (en vente également sur le lieu de campement).

ARTICLE XIII

Il est rappelé que les cavaliers, les meneurs, comme les VTTistes sont soumis au code de la route.

Les organisateurs se réservent le droit :

- D'exclure tout randonneur dont le comportement nuirait à l'organisation, à l'environnement ou à la sécurité des autres participants.
- D'arrêter tout cheval blessé ou en mauvais état.

ARTICLE XIV

La transgression du règlement peut entraîner l'exclusion immédiate du randonneur.

L'exclusion éventuelle implique :

- Le dégagement de la responsabilité de l'organisation.
- L'interdiction de se présenter aux repas et animations.
- La suppression de toute assurance de la part de l'organisation.

L'association est seule juge de ses appréciations et décisions. Aucune réclamation ne sera admise. En cas d'exclusion, les participants ne pourront prétendre au remboursement de leurs frais d'engagement. Par mesure de sécurité, les chiens ne sont pas admis.

ARTICLE XV

En cas d'annulation, il vous sera remboursé : 80% du coût total entre le 29 juillet et le 31 juillet ; 50% du coût total entre le 1^{er} et le 2 août ; 20% du coût total entre le 3 et le 4 août ; A partir du 5 août, aucun remboursement ne pourra être effectué.

BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL MULTIRANDONNÉE 2016

Nom - Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Mail :

Marcheur Cavalier VTT Attelage Accompagnateur

Réservation d'un hébergement en tente collective : oui
(40 places maximum affectées par ordre d'inscription)

FORFAITS TOUT INCLUS

Forfait TOUT INCLUS (hors dîner du jeudi) comprenant la nuitée sur site, la restauration (petit-déjeuner, déjeuner, dîner), l'organisation et la logistique, et un souvenir de la Multirandonnée.

	Adulte	Enfant
FORFAIT 3 JOURS	125 € <input type="checkbox"/>	83 € <input type="checkbox"/>
Vendredi	47 € <input type="checkbox"/>	31 € <input type="checkbox"/>
Samedi	52 € <input type="checkbox"/>	34 € <input type="checkbox"/>
Dimanche	35 € <input type="checkbox"/>	23 € <input type="checkbox"/>
TOTAL (A) : €		

FORFAIT CHEVAL

Forfait comprenant l'emplacement, l'eau et le foin.

2€ par jour et par cheval

TOTAL (D) : €

FORFAITS JOURNÉE

Forfait tout inclus sauf le dîner.

	Adulte	Enfant
Vendredi	35 € <input type="checkbox"/>	23 € <input type="checkbox"/>
Samedi	35 € <input type="checkbox"/>	23 € <input type="checkbox"/>
Dimanche	35 € <input type="checkbox"/>	23 € <input type="checkbox"/>
TOTAL (B) : €		

TARIFS DÎNER

	Adulte	Enfant
Jeudi	16 € <input type="checkbox"/>	10 € <input type="checkbox"/>
Vendredi	16 € <input type="checkbox"/>	10 € <input type="checkbox"/>
Samedi	21 € <input type="checkbox"/>	14 € <input type="checkbox"/>
TOTAL (C) : €		

TOTAL GÉNÉRAL (A + B + C + D) : €

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement

Je n'autorise pas les organisateurs à publier une photo sur laquelle je figure

Les prix s'entendent TTC. Ils ne comprennent pas la mise à disposition de VTT, chevaux, attelages, sacs de couchage, matelas, tentes individuelles et camping-cars.

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'accompagnées de votre paiement à l'ordre de «Association Tourisme en Vals de Gartempe». Assurance responsabilité civile obligatoire.

A

Le

Signature

BULLETIN À RETOURNER AVANT LE 20 JUILLET 2016 À :

Association Tourisme en Vals de Gartempe

27 avenue Jourde - BP 20015 - 86450 PLEUMARTIN

Renseignements au 05.49.19.77.08 ou nathalie.gerard@vals-gartempe-creuse.com